

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 MARS 2021 – Séance ouverte à 19h06

L'an deux mil dix vingt et le trente mars le conseil municipal, dûment convoqué, le 23 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Étaient présents : MM BESSON, CHIABOT, DORIS P, GRITTI, JACOLIN, LEMERCIER, MASNADA, MEDAVIT, SIONNET.

Mme CHATELAIN M-L, DORIS N, MARTIN, USAL.

Mme Catherine MARTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jours 2 points :

Service Mutualisé juridique et Achat de part SPL Alec

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente au membre du Conseil Municipal le Budget Primitif 2021.

- Section de Fonctionnement : 753 564.14€
- Section d'Investissement : 391 284.14€
-

Le Conseil Municipal d'approuver à l'unanimité le vote du Budget Primitif 2021.

SUBVENTIONS COMMUNALE 2021 – US HANDBALL VIZILLE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer la somme de 240€ à l'US HANDBALL VIZILLE pour l'année 2021.

GRENOBLE-ALPES METROPOLE – RAPPORT DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA COURS REGIONALE DES COMPTES – CONTROLE SUR LES ANNEES 2014 A 2018

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal que lors du Conseil Métropolitain du 20 novembre 2020, celui-ci a délibéré suite au rapport de la Cours Régionale des Comptes qui à formuler 6 recommandations concernant les années 2014 à 2018, qui sont :

Recommandation n° 1 : étendre les périmètres des services communs à d'autres fonctions supports et d'autres communes,

Recommandation n° 2 : conclure un pacte financier et fiscal de solidarité,

Recommandation n° 3 : réviser les modalités d'attribution de la dotation de solidarité communautaire,

Recommandation n° 4 : mettre en place des objectifs et indicateurs par politique publique afin de suivre les évolutions du service rendu,

Recommandation n° 5 : mettre en conformité le temps de travail de l'ensemble des agents avec la durée légale de 1 607 heures par an,

Recommandation n° 6 : réviser la politique de provisionnement afin d'y intégrer l'ensemble des risques et charges identifiés.

Le Conseil Municipal doit quant à lui délibérer sur cette délibération

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de valider la Délibération prise par le Conseil Métropolitain le 20 novembre 2020

GRENOBLE-ALPES METROPOLE – SERVICE MUTUALISEE JURIDIQUE

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal le service mutualisé pour des question juridique

Ce service mutualisé est proposé avec un prix négocié avec la société SVP

Pour le pack référence le montant est de 600€/an et le pack intégral est à 810€/an

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et décide d'opter pour le pack intégral à 810€/an

SPL ALEC – ACHAT DE PART

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal l'utilité d'acheter une part de la SPL Alec afin de pouvoir avoir accès çà ses services

L'action est de 500€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre une action à 500€ de la SPL Alec

SEANCE CLOTUREE A 20H15



A St Pierre de Mésage,
Le 06 avril 2021

Le Maire,
Christian MASNADA